



Dossier de l'OHI n° S1/1206

LETTRE CIRCULAIRE 43/2019
23 septembre 2019**MEDAILLE PRINCE ALBERT 1^{er} POUR L'HYDROGRAPHIE - 2020
APPEL A CANDIDATURES**

Références :

- A: Résolution de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée – *La Médaille Prince Albert 1^{er} pour l'hydrographie*
- B: LC de l'OHI 20/2019 du 28 mars – *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux publications de l'OHI (P-5 et C-55).*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La Médaille Prince Albert 1^{er} pour l'hydrographie a été créée en 1988 à l'issue de discussions entre le président du Comité de direction et le Prince de Monaco. Elle fut appelée « Médaille Prince Albert 1^{er} pour l'hydrographie » en hommage au Prince Albert 1^{er} qui fut l'un des grands navigateurs et explorateurs de son temps.
2. Conformément à la résolution de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée (cf. annexe A, à toutes fins utiles), la médaille est décernée lors de chaque session ordinaire de l'Assemblée de l'OHI afin d'honorer des personnes qui, de par leurs actions, ont contribué de manière significative à la réalisation des buts et objectifs de l'OHI. La prochaine médaille sera décernée par le Prince de Monaco au cours de la cérémonie d'ouverture de la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI en avril 2020.
3. Le Secrétariat de l'OHI engage à présent le processus de nomination et invite les Etats membres à envisager de soumettre des candidatures qui satisfassent aux critères d'éligibilité et aux conditions d'attribution de la médaille, conformément à la référence. Les Etats membres peuvent soumettre jusqu'à deux candidatures, s'ils souhaitent proposer un de leurs citoyens et un citoyen d'un autre Etat. Les membres actuels et anciens du BHI/Secrétariat de l'OHI ne sont pas éligibles pour l'attribution de cette récompense.
4. Il est demandé aux Etats membres qui soumettent des candidatures de compléter le formulaire fourni à l'annexe B et de retourner un formulaire par candidat au Secrétariat de l'OHI au plus tard le **15 décembre 2019**. Toutefois, les Etats membres sont encouragés à utiliser le système de formulaire en ligne de l'OHI (cf. référence B) en cliquant sur le lien suivant : https://iho.formstack.com/forms/web_form_cl_43_2019.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

- Annexes A : Résolution de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée – *La Médaille Prince Albert 1^{er} pour l'hydrographie*
- B : Formulaire de candidature

Résolution de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée

| | | | |
|---|--------------------------------|----------------|----------|
| LA MEDAILLE PRINCE ALBERT 1^{er} POUR L'HYDROGRAPHIE | 2/2014 telle qu'amendée | OHI A-1 | - |
|---|--------------------------------|----------------|----------|

Introduction

1. La Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie a été créée en 1988, à l'issue de discussions entre le président du Comité de direction et le Prince de Monaco. Elle fut appelée « Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie » en hommage au Prince Albert 1er qui fut l'un des grands navigateurs et explorateurs de son temps. La médaille devait être attribuée à l'auteur du meilleur article publié dans la Revue hydrographique internationale (RHI). La médaille a toujours été remise par le Prince de Monaco en personne lors de la cérémonie d'ouverture des conférences hydrographiques internationales ordinaires. En 2014, à la 5ème conférence hydrographique internationale extraordinaire, les Etats membres ont approuvé une proposition présentée par Monaco visant à modifier les conditions d'attribution de la médaille afin d'honorer les personnes qui, de par leurs actions, ont contribué de manière significative à la réalisation des buts et objectifs de l'OHI. En d'autres termes, la Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie est une reconnaissance des « héros de l'hydrographie » de l'OHI.

Propositions de candidatures pour l'attribution de la médaille

2. A la fin de l'année précédant une Assemblée, les Etats membres peuvent présenter jusqu'à deux candidatures pour l'attribution de la médaille, à l'aide du formulaire qui se trouve en annexe à cette résolution. Une candidature peut concerner un citoyen de l'Etat membre, une autre candidature peut concerner un citoyen d'un autre Etat.
3. Les membres actuels et anciens de l'ancien BHI ou du Secrétariat de l'OHI ne seront pas éligibles pour l'attribution de la médaille.

Processus de sélection

4. Le secrétaire général et les directeurs, en consultation avec les représentants du gouvernement de SAS le Prince de Monaco, sélectionneront le lauréat de la médaille en prenant en compte au moins les points suivants :
 - a. les exemples spécifiques d'innovation, de travaux originaux, de résultats exceptionnels ou d'engagement exceptionnel dans la poursuite des buts et objectifs de l'OHI.
 - b. la manière dont les travaux ou les efforts du candidat ont amélioré l'hydrographie mondiale, les techniques hydrographiques ou les capacités hydrographiques.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Un formulaire par candidat - à retourner au Secrétariat de l'OHI, dûment rempli,

au plus tard le 15 décembre 2019

Mél : cl-lc@iho.int - Télécopie : +377 93 10 81 40

| Renseignements relatifs au candidat | |
|--|--|
| Titre | |
| Nom | |
| Prénoms | |
| Récompenses ou distinctions honorifiques | |

Raison et justification de la candidature

Fournir des renseignements sur la manière dont le candidat a contribué de manière significative à la poursuite des buts et objectifs de l'OHI, y compris les postes qu'il a occupés ou les activités qu'il a menées à bien, ainsi que les périodes de service concernées. Inclure également une déclaration en format libre sur les raisons qui conduisent à penser que la personne en question devrait être choisie et distinguée par l'attribution de la Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie.

A titre indicatif, il est suggéré d'examiner certaines des questions suivantes :

- Dans quelle(s) fonction(s) ou quel(s) domaine(s) le candidat s'est-il illustré ?
- En quoi les services rendus par le candidat sont-ils dignes de reconnaissance ?
- En quoi la contribution du candidat a-t-elle eu une incidence sur un domaine, une localité, un groupe, une communauté ou sur l'humanité dans son ensemble ?
- Durant quelle période le candidat a-t-il apporté une contribution majeure ?
- La contribution du candidat a-t-elle été reconnue ailleurs (par exemple : par les médias, par d'autres récompenses, par des groupes professionnels ou par des groupes d'intérêt, ou via un gouvernement) ?
- En quoi la personne en question se distingue-t-elle des autres ?

| Raison et justification de cette candidature (le cadre s'agrandira au fur et à mesure de la saisie) | |
|--|--|
| Approbation par l'Etat membre qui propose la candidature | |
| Etat membre | |
| Signature | |
| J'atteste que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts. Je suis prêt à fournir des informations et des justifications supplémentaires sur cette candidature, si besoin est. | |
| Titre | |
| Nom | |
| Prénoms | |
| Fonctions | |